



Paris, le 2 décembre 2024, 17h45

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 233-8 II DU CODE DE COMMERCE ET L'ARTICLE 233-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

<b>Date</b>	<b>Catégorie d'actions</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Nombre de droits de vote théoriques</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables</b> (hors actions autodétenues (privées du droit de vote) et actions privées du droit de vote conformément à l'article L. 233-14 du Code de commerce)
30 novembre 2024	Actions ordinaires (1,25 € de nominal)	103 158 122	103 158 122	102 871 354

**Contact**RUBIS – Direction juridique  
Tél. : +33 (0)1 44 17 95 95